

**MONSEIGNEUR BALAIN,  
ÉVÊQUE DE NICE  
(1877-1896)**

**Philippe LONG**

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Schor

Né en 1828 à Saint-Victor dans le Vivarais, province de vieille tradition chrétienne, Mgr Balaïn dirigea le diocèse de Nice pendant près de vingt ans, de 1877 à 1896<sup>1</sup>. Cette promotion avait représenté l'aboutissement logique d'une carrière exemplaire commencée au Grand Séminaire de Viviers avant que sa volonté de devenir missionnaire ne motiva son entrée au sein de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée<sup>2</sup>.

Il se consacre finalement à l'enseignement : professeur de dogme et de morale à Ajaccio puis directeur du Petit Séminaire de Vico, ses compétences furent récompensées en 1859 par sa nomination à la tête du Grand Séminaire de Fréjus.

Il justifia pleinement la confiance placée en lui, par ses talents d'administrateur, de formateur des âmes, par son courage lors des années troubles 1870-1871, autant de références qui lui valurent d'être nommé évêque de Nice en 1877.

Quelques semaines avant sa promotion, les élections législatives avaient consacré la victoire des républicains d'esprit laïque et leur installation durable à la tête de l'Etat en dépit d'une forte instabilité ministérielle. Les relations entre l'Eglise et l'Etat subirent un profond changement. L'idéologie officielle entendait bâtir un Etat laïque, dégagé de toute influence religieuse, la religion devenant une question d'opinion strictement personnelle.

De 1879 à 1886, se succédèrent plusieurs lois consacrant le caractère laïque des écoles, des tribunaux, des cimetières...

Les catholiques, virent dans cette politique la menace d'une apostasie nationale, la négation des droits de Dieu et de l'Eglise, une intolérable injure au passé de la France et à la volonté de la majorité.

Que fut le comportement adopté par l'évêque de Nice dans ce contexte propice aux déchaînements des passions et aux excès de langage ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Aux problèmes politiques viennent se greffer les prémices de la crise des vocations et de l'éducation religieuse. Quelles solutions furent adoptées avec plus ou moins de succès ?

Aux difficultés politiques et religieuses inhérentes à la plupart des diocèses français durant cette période, il ne faut pas oublier une des principales caractéristiques du diocèse de Nice : il n'a été que récemment rattaché à la France. Mgr Balaïn, patriote convaincu, souhaitait faciliter l'intégration. Son attitude ne fut pas toujours pleinement acceptée. Un autre objectif de cet article sera d'essayer d'appréhender ces oppositions locales.

Voilà donc esquissés les points forts de l'étude d'un homme discret, d'un prélat comme tant d'autres, qui s'efforça de remplir au mieux sa mission principale : veiller au bien-être spirituel des catholiques placés sous sa juridiction au moment où l'anticléricalisme prenait de l'ampleur, où « des vapeurs sombres et pestilentielles montent de l'abîme, se répandent dans la ville, gagnent les campagnes et arriveront demain peut-être au dernier hameau de nos montagnes »<sup>3</sup>.

## • Les préoccupations politiques

Le diocèse traversa les années 1880, relativement épargné par le déchaînement brutal des passions. La présence modératrice de Mgr Balaïn sur le siège épiscopal y était incontestablement pour quelque chose. Il l'avait annoncé dès son arrivée à Nice : il comptait établir de bonnes relations avec les autorités civiles et demeurer à l'écart des luttes politiques.

---

<sup>1</sup> Il est décédé à Auch en 1905

<sup>2</sup> Congrégation fondée en 1816 par Charles de Mazenod, futur évêque de Marseille. Au premier objectif de la prédication dans les paroisses rurales, vinrent s'ajouter la responsabilité de séminaires et, à partir de 1831, la charge de missions étrangères

<sup>3</sup> Lettre pastorale et mandement de Mgr l'évêque de Nice à l'occasion de son arrivée dans le diocèse. 25 février 1878. Archives diocésaines de Nice

Cette relative tranquillité fut toutefois troublée par deux événements marquants. Le premier agita le diocèse en 1880 avec l'expulsion de religieux appartenant à des congrégations non autorisées suite aux décrets du 29 mars 1880.

Le second événement important concernait la profanation de la Croix de Marbre<sup>4</sup> par des inconnus, dans la nuit du 1er au 2 novembre 1880. Cet acte de vandalisme suscita une indignation générale au sein de la population niçoise. Mgr Balaïn ordonna une prière publique d'expiation dans toutes les églises.

Quitte à paraître timoré voire soumis, Mathieu Victor Balaïn évita toute forme de confrontation avec les représentants de la République et autres personnalités politiques. Il attendait également de la part du clergé du diocèse, le même devoir de réserve auquel il s'astreignait, vis-à-vis des événements politiques qui divisaient alors la France. La chaire ne devait pas être considérée comme une tribune politique.

Avis non lu en chaire : « Vous savez, Messieurs, quelle réserve nous nous sommes imposés et nous avons toujours gardée, depuis que nous sommes au milieu de vous au sujet des élections et des questions politiques. Vous avez suivi notre exemple et vous avez bien fait. Ne traitez jamais en chaire ces questions délicates et brûlantes<sup>5</sup>.

Mathieu-Victor Balaïn était avant tout partisan du dialogue, sans que cela puisse être assimilé forcément à de la lâcheté ou de la compromission. Il savait pertinemment que toute résistance, obstruction ou entrave à l'application des décrets était vaine et ne pouvait être que préjudiciable à la vie religieuse dans le diocèse.

Mais le souci de la conciliation et du dialogue ne l'empêchait pas de s'insurger contre les atteintes faites aux droits de l'Eglise. Il récusait notamment les accusations d'hostilité à la République lancées contre l'Eglise : « Non, les évêques et les prêtres ne sont pas systématiquement hostiles au gouvernement. Non, l'Eglise catholique, en France, n'est pas plus qu'ailleurs l'ennemi de la société civile ; non elle ne mérite pas les rigueurs croissantes dont on la poursuit. Nous demandons la justice, la liberté et la paix »<sup>6</sup>.

Effectivement, le premier évêque français de Nice aurait très bien pu faire sienne la devise, « Religion et Patrie ». Sa réputation avait d'ailleurs motivé en partie son choix à l'épiscopat. Elle se confirma à la lecture du premier mandement. « Nous donnerons à notre chère patrie, dans les limites de notre ministère, et autant que les circonstances peuvent nous le permettre, les témoignages les plus sincères de notre fidélité et de notre dévouement<sup>7</sup>.

Le gouvernement lui témoigna son estime en lui décernant la légion d'honneur en juillet 1879, un an seulement après son arrivée à Nice.

Cet attachement à son pays était, pour les autorités civiles un gage de bonne volonté. Elles escomptaient que sa présence accélérerait l'intégration du comté de Nice. De ce fait, il ne tarda pas à se faire des opposants au sein d'une minorité très conservatrice, nostalgique de l'ancien ordre des choses, représentée par une fraction du clergé niçois dont plusieurs membres du Chapitre cathédral de Nice.

Ceux-ci trouvèrent un allié de choix avec le périodique de langue italienne, *Il Pensiero di Nizza* que l'évêque de Nice n'hésitait pas à présenter dans sa correspondance privée comme le journal officieux et semi-officiel du Chapitre.

Les relations entre l'évêque de Nice et le journal demeurèrent très tendues jusqu'en 1895, date où il fut interdit, avec des périodes de frictions assez violentes.

---

<sup>4</sup> Située dans l'actuelle rue de France, elle a été érigée en 1568 en commémoration du Congrès de Nice, tenu en 1538 par le pape Paul III en vue d'amener la paix entre François Ier et Charles Quint

<sup>5</sup> Avis qui ne doit pas être lu en chaire, lettre n°61, 21 septembre 1893

<sup>6</sup> Lettre adressée par Mgr Balaïn à Son Eminence le cardinal Guibert, propos rapporté par *La Semaine religieuse* du 25 avril 1886

<sup>7</sup> Lettre pastorale et mandement à l'occasion de l'arrivée dans le diocèse. 25 février 1878

Ce fut notamment le cas à la fin de l'été 1882 lorsqu'un agent indélicat de la Trésorerie générale de Nice détourna des fonds parmi lesquels 8480 livres de rentes italiennes soit environ 160 000 francs, somme considérable pour l'époque, en titres appartenant à divers établissements religieux. Les fonds se trouvaient à Paris mais avaient ensuite été déplacés vers Nice. *Il Pensiero* en profita pour critiquer la gestion du diocèse par son chef. Mais au-delà du simple conflit sur la responsabilité de chacun dans la perte des rentes, apparurent les véritables motivations de cette campagne menée contre l'évêque de Nice. Comme l'indiqua le journaliste, en réponse à Mgr Balaïn qui s'étonnait « des sentiments d'hostilité que vous paraissez professer à son égard, sans qu'il puisse en deviner le motif »<sup>8</sup>, cette hostilité prit origine « de la guerre inconsidérée faite aux usages et traditions locales [...] Mgr a eu le tort de venir à Nice avec des idées préconçues et de faire main basse sur nos usages, sur nos traditions locales, qui furent toujours respectées par ses prédécesseurs »<sup>9</sup>. Le rédacteur en chef du journal alla même plus loin, parlant de connivence avec le préfet. « Certains de vos changements paraissent plutôt inspirés à la préfecture qu'à l'évêché »<sup>10</sup>.

Au prétendu non respect des us locaux, notamment l'interdiction de l'usage de l'italien en chaire, s'ajoutait l'accusation plus discrète concernant une éventuelle mise à l'écart du Chapitre dans les questions touchant à l'administration temporelle du diocèse. L'évêque aurait ainsi évité la perte des titres s'il avait pensé à consulter ses conseillers naturels, les chanoines.

Heureusement pour l'évêque de Nice, la majorité du clergé lui apporta son soutien solennel durant la retraite ecclésiastique. Le télégramme du ministère annonçant le remboursement intégral des titres perdus, dissipa les dernières inquiétudes et fit cesser la polémique.

Lors de l'annexion du comté de Nice à la France opérée par le traité du 24 mars 1860, l'arrondissement de Grasse fut soustrait au département du Var sur le plan civil et rattaché par décret du 24 octobre 1860 au comté pour équilibrer démographiquement le territoire que constituait dorénavant le département des Alpes-Maritimes. Sur le plan religieux, l'ancien comté de Nice, qui formait désormais les arrondissements de Nice et de Puget-Théniers, dépendait toujours de l'évêque de Nice alors que l'arrondissement de Grasse demeurait sous la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Fréjus.

Il fallut attendre vingt-six ans pour voir concorder enfin les limites administratives et religieuses dans le département. Au niveau local, les oppositions étaient nombreuses. Le clergé français de l'arrondissement de Grasse n'avait que peu d'enthousiasme et de considération pour les confrères du comté de Nice, considérés par lui comme italianisants, peu favorables à l'Etat français et peu cultivés. Mgr Jordany, évêque de Fréjus, était bien entendu opposé à ce projet qui le privait d'une partie de son diocèse ainsi que du Petit Séminaire de Grasse. De l'autre côté du Var, Mgr Sola, en conflit avec le Chapitre cathédral, était peu disposé à assumer la charge de l'arrondissement de Grasse dont il connaissait l'hostilité d'un clergé de langue et de tradition françaises.

L'arrivée de Mgr Balaïn comme successeur de Mgr Sola facilita la reprise des négociations, d'autant plus facilement qu'il était français et avait vécu longtemps dans le diocèse de Fréjus où il avait été Supérieur du Grand Séminaire et vicaire général pendant près de dix-huit ans. Il avait une parfaite connaissance du clergé de Fréjus et un certain nombre de prêtres de l'arrondissement de Grasse avaient été ses élèves au Grand Séminaire. Ils avaient gardé une sympathie marquée pour celui dont ils avaient apprécié la science et le savoir, la profonde spiritualité et le grand esprit de foi, la discrétion qui confinait souvent à la timidité. Mgr Balaïn put compter sur l'appui du comte de Brancion, préfet des Alpes-Maritimes de

---

<sup>8</sup> Lettre de Mgr Balaïn à *Il Pensiero di Nizza*, 9 septembre 1882

<sup>9</sup> *Il Pensiero di Nizza*, 10 septembre 1882

<sup>10</sup> *Il Pensiero di Nizza*, 16 septembre 1882

1879 à 1882, qui essaya d'attirer l'attention du ministre de l'Intérieur et des Cultes en insistant sur l'intérêt du rattachement pour une meilleure intégration du comté de Nice à la France : « ... les prêtres de l'ancien comté de Nice ont en général les habitudes et les goûts du clergé italien et plusieurs d'entre eux cherchent à entretenir dans la population l'amour de l'ancienne patrie, au détriment de la France [...] Si l'arrondissement de Grasse faisait partie du diocèse de Nice, l'évêque pourrait par des mutations envoyer dans l'ancien comté de Nice des prêtres français de l'arrondissement de Grasse et on verrait sans inconvénient des prêtres aux tendances italiennes au milieu des populations si françaises de la rive droite du Var ». <sup>11</sup>

Il fallut toutefois attendre 1885 pour assister à une relance de l'affaire. La vacance du siège épiscopal de Fréjus, suite au décès de Mgr Terris le 8 avril, constitua l'occasion propice au règlement de cette question qui durait depuis trop longtemps.

On profita du décret de nomination de Mgr Oury à l'évêché de Fréjus, daté du 2 mars 1886, pour annoncer l'incorporation au diocèse de Nice de l'arrondissement de Grasse. Le 15 juillet 1886, le décret paraissait dans le journal officiel.

Si la population de l'arrondissement de Grasse accueillit la nouvelle avec une certaine indifférence, ce ne fut pas le cas du clergé qui dut faire contre mauvaise fortune bon cœur. « ... Quelque douloureuse que soit pour tous une telle séparation, nous n'avons qu'à nous soumettre avec une respectueuse et filiale obéissance à la décision du Souverain Pontife, qui s'est inspiré, en prenant cette mesure, de considérations d'ordre général, en présence desquelles nous devons imposer silence à notre amère et poignante tristesse ». <sup>12</sup>

Mgr Balaïn s'employa très vite à créer une osmose entre les deux clergés. Il voulait rassurer ses nouveaux administrés dont il comprenait les réticences. Il effectua une grande tournée pastorale du 19 juin au 8 juillet 1887 à la découverte de l'arrondissement, nomma le père Giraud, curé d'Antibes, au poste de vicaire général la même année.

Officiellement, tout était désormais réglé. Le rattachement avait avant tout été une volonté gouvernementale, le souci de simplification administrative se conjuguant avec une volonté affichée de francisation du diocèse. Le rôle joué par Mgr Balaïn dans cette affaire fut important, plus par sa personnalité que par son engagement. Il constitua le catalyseur, le trait d'union idéal entre les différents partis.

## • Les préoccupations religieuses

Le 28 mars 1882 consacrait le caractère laïque de l'enseignement public. L'instruction religieuse ne figurait plus au programme de l'école publique. Comme tous les autres évêques, Mgr Balaïn protesta contre les effets pervers d'une loi qui « bannit l'enseignement de la religion et le nom même de Dieu de l'école communale, comme elle en exclut les ministres de Jésus-Christ ». <sup>13</sup>

En conséquence, certains devoirs s'imposaient désormais aux parents et au clergé. Aux parents incombait la tâche de donner les bases d'une éducation religieuse que le prêtre approfondirait durant le catéchisme. Dès 1880, dans une lettre au clergé relative à certaines fonctions du ministère, Mathieu Victor Balaïn appelait l'attention des prêtres sur l'importance du catéchisme. Faire le catéchisme avec encore plus de zèle, de dévouement, sans ménager ni les heures, ni sa peine, tel était le message de l'évêque. « Il faut employer d'autant plus de

---

<sup>11</sup> Rapport du préfet Brancion au ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Nice, 28 décembre 1881, ADAM

<sup>12</sup> *Semaine religieuse de Fréjus* du 28 août 1886. Propos repris par la *Semaine religieuse de Nice* du 5 septembre 1886

<sup>13</sup> Lettre au clergé et aux fidèles sur l'enseignement primaire. 6 juin 1882. A. Dioc

zèle pour instruire et pour préserver la jeunesse que les ennemis de la religion mettent plus d'acharnement à semer les ténèbres dans les esprits et à corrompre les mœurs »<sup>14</sup>.

Le catéchiste devait être clair dans son enseignement : il était important que les jeunes apprennent leurs leçons et surtout qu'ils les comprennent. Clarté mais aussi simplicité du catéchisme : Mgr Balaïn recommandait l'utilisation de termes familiers aux enfants plutôt que des mots abstraits ou philosophiques qui rebuteraient l'auditoire. Il fallait rendre le catéchisme assez intéressant pour que filles et garçons y viennent avec plaisir. Douceur et bonté devaient donc remplacer froideur et sévérité.

Pédagogie était en fait le maître mot de l'évêque de Nice qui, en tant qu'ancien professeur de séminaire, connaissait très bien le langage à employer auprès de la jeunesse. L'art de bien faire le catéchisme ne s'inventait pas : de longues heures de travail et d'études étaient nécessaires pour arriver à faire passer le message auprès d'un public difficile et inattentif par nature. Mgr Balaïn était indigné à l'idée d'un enseignement religieux bâclé. Il se plaignait parfois du laxisme de certains prêtres qui présentaient des enfants insuffisamment préparés. « Nous en avons parfois rencontré qui n'avaient pas encore appris à faire le signe de croix et qui n'avaient pas la moindre intelligence du sacrement de la Confirmation. Nous avons dû les refuser et nous plaindre publiquement d'une telle ignorance »<sup>15</sup>.

L'évêque de Nice ne se contenta pas de discourir ; il agit beaucoup sur le terrain en visitant fréquemment pensionnats et séminaires et en dépensant beaucoup d'énergie dans les tournées de première communion ou de confirmation. Il ne s'en plaignait pas, bien au contraire ; le contact avec les enfants représentait à ses yeux une des fonctions essentielles de son ministère, même si sa santé fragile ne supportait pas toujours cette débauche d'énergie.

La situation du clergé diocésain se modifia considérablement entre le début de l'épiscopat de Mgr Balaïn et l'annonce de son départ à Auch en 1896. Les mentions N.N. indiquant les postes vacants fleurissent dans les colonnes de l'ORDO<sup>16</sup> : six en 1879, cinquante-cinq en 1887, quatre-vingt-sept en 1896. De 1887 à 1896, le nombre de prêtres diminua fortement passant de 415 à 344 soit 71 ecclésiastiques en moins ! le doyenné de Saint-Auban comptait en 1896 huit paroisses sans prêtres sur dix-sept, celui de Coursegoules quatre sur huit. Des villages comme Levens, Roquebillière ou Contes n'avaient plus de vicaires.

Les ordinations ne suffisaient plus à combler les vides creusés par la mort dans les rangs du clergé diocésain ; 295 morts entre 1878 et 1896 pour seulement 123 ordinations. Celles-ci suffisaient à peine à compenser le nombre de prêtres de paroisses morts en activité. Mgr Balaïn n'eut de cesse de remédier au mieux à cette crise des vocations en menant une double action, d'une part de sensibilisation des catholiques au problème par le biais des lettres pastorales, et d'autre part en améliorant les conditions d'accueil des séminaires.

L'évêque de Nice désirait voir dans les familles chrétiennes, un milieu propice à l'éclosion d'une vocation. Aux grands-parents incombait le devoir de ne pas l'entraver, souligna-t-il, en insistant sur « la grande gloire pour une famille chrétienne de donner un de ses fils à l'Eglise ».

La tâche qui revenait aux prêtres était plus redoutable encore ; déceler la naissance des vocations, découvrir chez un enfant l'étincelle de la foi mais aussi l'entretenir par un suivi constant même en dehors des heures d'enseignement religieux pour l'amener sur la voie du sacerdoce. « Voyez dans vos paroisses, dans les familles religieuses que vous connaissez dans

---

<sup>14</sup> Lettre n°2 portant communication d'une encyclique de Léon XIII en date du 21 avril 1878. 12 mai 1878 A. Dioc

<sup>15</sup> Lettre pastorale sur l'enseignement primaire, 6 juin 1882, A. Dioc

<sup>16</sup> Annuaire composite divisé en deux parties. L'une est un calendrier liturgique du bréviaire et de la messe ; l'autre est l'annuaire ecclésiastique du diocèse

la vôtre peut-être, s'il n'y a pas des enfants sages, intelligents, d'un heureux caractère et d'une bonne santé qui montrent de l'attrait pour choses saintes et du goût pour l'état ecclésiastique [...] Lorsque vous aurez cru reconnaître un bon germe de vocation sérieuse, cherchez, nous vous en prions, à le cultiver, à le développer avec toute la tendresse de votre sollicitude et de votre zèle »<sup>17</sup>.

Appeler les laïques et les prêtres à veiller à l'éclosion de vocations était indispensable mais inutile si on ne s'occupait pas des lieux de formation. Considérer l'œuvre accomplie par Mgr Balaïn auprès des séminaires comme sa principale satisfaction n'est guère exagéré. Il entreprit tout d'abord une profonde restructuration du Petit Séminaire, construit près du port de Nice. Les locaux furent sensiblement agrandis : nouveaux dortoirs, cuisine, réfectoires, bâtiments de classe, salon de physique sans compter la nouvelle chapelle dont la première pierre fut posée en 1880. Sa consécration en 1891 donna lieu à une grande cérémonie. Ces travaux permirent de tripler le nombre des élèves (250 à 300 désormais).

Plus petit que le précédent, le Petit Séminaire de Grasse accueillait au cours de l'année scolaire 1886-1887, 138 élèves. Il faillit disparaître lors du rattachement, certains estimant son coût trop élevé. Mgr Balaïn s'y refusa, préférant assumer le remboursement des 460 000 francs de dépenses. Même si son action en faveur des établissements secondaires a été importante, l'œuvre majeure resta sans nul doute celle accomplie en faveur du Grand Séminaire. Installé depuis 1825 dans un ancien couvent des sœurs Bernardines, il était coincé dans le dédale des rues étroites et montantes du Vieux-Nice, non loin de la cathédrale, au pied de la colline du château. Maison lourde et sombre, des murs épais, des couloirs sonores, peu de soleil, pas beaucoup d'espace, autant de conditions peu propices à la formation et au recueillement. Le déplacement du Grand Séminaire s'imposait. Le choix se porta sur un terrain situé sur la colline de Cimiez. La pose de la première pierre eut lieu le 14 avril 1896. Mgr Balaïn n'eut pas la joie de le voir achevé mais il partit à Auch l'esprit serein sûr que les travaux n'allaient être pour son successeur « la source et la cause d'aucun embarras ». Inauguré en 1897, le bâtiment devint en 1907 après la séparation de l'Eglise et de l'Etat le siège de l'Ecole normale d'instituteurs.

Le 30 mai 1896, un décret présidentiel annonçait la nomination de Mgr Balaïn à l'archevêché d'Auch. Il fit son entrée dans la cité auscitaine le 3 septembre 1896. Sa qualité de premier évêque français de Nice lui valut d'être bien accueilli, même par les journaux de gauche qui faisait état de son ardent patriotisme.

En novembre 1902, il eut la joie de célébrer un tripe jubilé, belle récompense pour une carrière exemplaire : 50 ans de sacerdoce, 50 ans d'oblation, 25 ans d'épiscopat. IL mourut le 13 mai 1905, sept mois avant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les obsèques furent célébrées le 18 mai à Auch.

Mgr Balaïn fit partie de cette nouvelle génération d'évêques rompus à l'administration diocésaine, zélés, attachés à leurs devoirs mais en retrait de la scène politique et peu portés aux actions d'éclat et aux déclarations fracassantes. Avec sérieux et compétence, il s'efforça de remplir au mieux la mission qui lui était confiée sans confondre politique et religion mais en préservant les intérêts de l'Eglise. « Sa vie épiscopale fut une vie de labeur incessant, mais d'un labeur accompli dans l'ombre et le silence »<sup>18</sup>

---

<sup>17</sup> Semaine religieuse, 2 mars 1879

<sup>18</sup> Revue oblate, juin 1905